



2014 DPE 16 DFA Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2014.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2014, les résultats suivants sont constatés :

En matière de recettes :	2.548.612,65 euros
En matière de dépenses :	1.790.252,25 euros
Soit un excédent de :	758.360,40 euros

Après incorporation du résultat de l'exercice 2013 hors part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (+ 1.711.536,67 euros), le résultat pour l'exercice 2014 s'élève à 2.469.897,07 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 124.831,98 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2014.

1.1. Dépenses d'investissement

Au terme de l'exercice, le montant définitif des mandats émis (opérations réelles et opérations d'ordre) s'est établi à 124.831,98 euros.

Ces dépenses découlent, d'une part, d'une annulation de titre correspondant à un rappel de trop perçu de révision de prix sur un marché d'aménagement du tramway (nature 2315) pour un montant de 108.405,55 euros. Cette recette est en effet compromise en l'état dans la mesure où la société n'existe plus et a déposé son bilan avant l'émission du titre.

Elles correspondent, d'autre part, à une opération d'ordre d'un montant de 16.426,43 euros (nature 21531), relative à des frais d'insertion pour les travaux de construction du tramway T3.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Elles s'élèvent à 61.545,89 euros. Elles correspondent principalement à la part de l'excédent d'exploitation 2013 affecté, à hauteur de 61.134,30 euros, à la section d'investissement, et inscrite au compte 1068 pour permettre le financement des dernières dépenses d'investissement ci-dessus, auquel s'ajoute une recette au compte 2315 d'un montant de 411,59 euros.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 18.416,48 euros. Elles correspondent d'une part au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 en section d'exploitation pour un montant de 1.990,05 euros. Par ailleurs, une opération patrimoniale d'un montant de 16.426,43 euros a été inscrite sur le compte 041-2033.

L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élève à 45.281,20 euros.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 79.962,37 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 124.831,98 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 79.962,37 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2014 est déficitaire de 44.869,61 euros.

Corrigé du solde d'exécution excédentaire de l'exercice 2013, à savoir 45.281,20 euros, le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2014 est égal à 411,59 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2015, en recettes, en section d'investissement (R 001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 4.232.455,47 euros à la dernière décision budgétaire pour 2014, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2014 s'élèvent à 1.665.420,27 euros, soit un taux d'exécution de 39,35 %.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1.665.420,27 euros, répartis comme suit :

- 45,6 % pour les charges à caractère général (chapitre 011), soit 758.460,13 euros ;
- 28,4 % pour les charges de personnel (chapitre 012), soit 471.722,42 euros ;
- 0,3 % pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65), soit 5.000,00 euros ;
- 25,7 % pour les charges exceptionnelles (chapitre 67), soit 428.247,67 euros.

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), le taux d'exécution des dépenses est de 59%, l'essentiel des dépenses portant sur les postes suivants :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 244.356,65 euros, qui correspond aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
- les études et recherches (nature 617), notamment en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable et la participation au programme de recherche sur les polluants urbains « OPUR », pour un montant de 79.184,22 euros,
- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 16.952 euros.
- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 377.948,42 euros en 2014, qui se décomposent en :
 - 163.340,00 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement, de la direction de la propreté et de l'eau et de la direction des finances et des achats,
 - 214.608,42 euros de remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la Section de la politique des eaux.

Les autres charges à caractère général s'élèvent à 40.018,84 euros.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à un montant de 73.882,45 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et seront repris au budget supplémentaire 2015.

Les charges de personnel (chapitre 012) pour 2014, impactées par des vacances de poste, s'élèvent à 471.722,42 euros. L'état des effectifs au 31 décembre 2014 est joint en annexe IV C1.1 de la maquette du compte administratif.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 428.247,67 euros, ce qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale. Ceux-ci ont été fortement impactés cette année par des retards ou reports liés à l'actualité internationale et, dans une moindre mesure, par la mise en place d'un nouveau système d'appel à projet.

Sur 415.879,26 euros de crédits ouverts (nature 6743), des subventions à des associations et des actions de coopération décentralisée ont été allouées aux projets suivants pour un montant de 363.880,00 euros :

- les réalisations en Ethiopie s'élèvent à 52.345,00 ; il s'agit de la 2^{ème} tranche du projet de l'association Interaide d'amélioration durable de l'accès à l'eau et de la professionnalisation de la gestion des services de l'eau pour les familles rurales de sept districts du Dawro et du Wolayta, région sud de l'Ethiopie (32.345,00 euros) et de la 3^{ème} tranche du projet de l'association Secours catholique français d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans la région du Tigray, au nord de l'Ethiopie (20.000,00 euros) ;
- les participations pour le Cambodge s'élèvent à 24.001,00 euros et concernent la 2^{ème} tranche (16.000,00 euros) et le solde (8.001,00 euros) du projet de l'association ADMAHC pour des travaux d'adduction en eau potable de la commune rurale de Baray. Ces financements ont été complétés par des échanges et des actions de formation sur place de personnels cambodgiens, dans le domaine de la sécurité ;
- les participations pour le Mali s'élèvent à 14.763,00 euros et concernent le solde du projet de l'association KOUNDA 77 d'adduction en eau potable et de réalisation d'un périmètre maraîcher en assainissement dans le village de Kounda, (4.963,00 euros) et la 2^{ème} tranche du projet de l'association ACDS d'amélioration de l'accès à l'eau potable des communes de Bougoutrou, Koumare, Tafarcirca et Walila dans le Cercle de Kayes, (9.800,00 euros) ;
- les participations pour la Côte d'Ivoire s'élèvent à 94.852,00 euros et concernent l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou pour le développement de savoir-faire municipaux (56.101,00 euros), la construction d'un bloc de toilettes par l'établissement Hounflor (12.810,00 euros) et la construction d'une passerelle et de regards de dessablage (25.941,00 euros) ;
- les participations pour la Turquie s'élèvent à 110.000,00 euros et concernent le versement d'une aide d'urgence à l'association CARE France pour distribuer des kits d'hygiène aux réfugiés Kurdes du camp de Suruç, en provenance de la ville assiégée de Kobané (Kurdistan syrien) (60.000,00 euros) et le versement d'une aide d'urgence à l'association Croix rouge française pour son action en faveur de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement auprès des déplacés irakiens au Kurdistan Irakien, (50.000,00 euros) ;
- les participations en République centrafricaine s'élèvent à 65.442,00 euros et concernent une aide d'urgence à l'association Action contre la faim pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable des victimes du conflit (50.000,00 euros) et la réalisation de travaux de plantations (15.442,00 euros) ;
- une participation pour Madagascar d'un montant de 2.475,00 euros pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers défavorisés des communes de la capitale réalisée par l'association ENDA Europe.

Par ailleurs sur la nature 6743, une subvention de l'atelier parisien d'urbanisme a été financée à hauteur de 50.000,00 euros, pour et la réalisation d'une étude liée à l'eau, sur la gestion alternative en ville et une contribution aux réflexions sur la ville durable.

Une subvention de 2.000,00 euros a été versée par ailleurs à l'association OBUSASS. Cette association francilienne d'usagers de l'assainissement a vocation à informer les usagers, pour favoriser une maîtrise citoyenne de ces questions, et rassembler les acteurs dans le domaine de l'eau et à l'assainissement autour

de réflexions liées aux évolutions réglementaires dans ce domaine. Elle travaille actuellement sur les questions de droit d'accès à l'eau des plus démunis.

Les restes à réaliser sur le chapitre 67 s'élèvent à un montant de 50.000,00 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014 et seront repris au budget supplémentaire 2015.

Enfin, à la demande de la direction générale des finances publiques, une régularisation de 0,02 euros a été réalisée sur la nature 678 afin de rétablir une différence de conversion en euros correspondant aux arrondis sur déclaration de TVA.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.990,05 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.468.650,28 euros, soit 96,2 % des recettes escomptées pour l'exercice 2014.

2.2.1. Redevance communale du prix de l'eau (Chapitre 70)

Le produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2014 à 0,015 euro HT par mètre cube, s'élève à 2.468.650,28 euros contre 2.724.317 euros en 2013. Assis sur les consommations d'eau, elles-mêmes en diminution, le montant de cette redevance est en baisse par rapport à l'année dernière.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 1.665.420,27 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.468.650,28 euros ;
- le résultat de l'exercice 2014 de la section d'exploitation est excédentaire de 803.230,01 euros.

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2013, hors part affectée à la section d'investissement, de 1.666.255,47 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2014 est égal à 2.469.485,48 euros.

Cet excédent sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de l'exercice 2015.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

